

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON: AGENCE FOUQUIER
Rue Confort, 14
A PARIS: AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDACTION
48, rue de la République
LES MANUSCRITS NON INSERES
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS:
BUREAU ET DEPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

LA CATASTROPHE DE SAINT-GERVAIS
DEUX CENTES MORTS

LES MUNICIPALITES
ET L'ADMINISTRATION

Nous faisons connaître, avant-hier, de quelle façon le préfet du Rhône, M. Rivaud, et son secrétaire général M. Gravier, en usaient avec la municipalité d'Oullins, dont le tort, paraît-il, est d'être trop radicalement républicaine. On comprend, en effet, que l'amour de M. le préfet Rivaud, pour l'honorable M. Flotard, de même que sa sympathie pour quiconque entrerait en lutte contre notre excellent député Clapot, ne peuvent se concilier avec une affection bien vive pour ceux qui ne paient ni avec les cléricaux, ni avec leurs amis de la République dite « libérale ».

Les agissements de M. Rivaud et de son sous-ordre M. Gravier, ont produit ici le résultat qu'ils devaient produire: une commune impuissante de l'agglomération lyonnaise est à la fois irritée et humiliée. C'est ainsi que les élus de la population d'Oullins pourront, en effet, en se représentant aux suffrages de leurs électeurs, donner à ces derniers l'occasion de protester énergiquement contre les allures d'une administration qui oublie beaucoup trop qu'elle n'a pas été nommée uniquement pour servir les intérêts de quelques gros bonnets alliés à tout ce qui est réactionnaire et ligés, invariablement, contre tout ce qui fait partie de la démocratie républicaine.

Ce qui se passe à Lyon n'est pas, d'ailleurs, un fait isolé. Il y a dans l'administration un état d'esprit aussi caractéristique que déplorable. Voyez plutôt ce qui vient de se passer à Cognac où, comme à Oullins, le conseil municipal a démissionné en masse.

Voici la protestation qu'il a placardée aux murs de la ville :

A trois reprises différentes, par l'organe de M. le président du conseil des ministres, le gouvernement nous a promis formellement qu'il se ferait représenter par l'un de ses membres à l'inauguration de notre Hôtel de Ville. Au mépris de cet engagement, trois fois renouvelé, aucun ministre ne vient assister à nos fêtes. Bien plus, M. le président du conseil ne répond même pas aux télégrammes de votre municipalité. Sans vouloir rechercher la cause de cet oubli de la parole donnée, de ce silence « dédaigné », nous ressentons l'outrage fait à notre ville qui a donné tant de preuves de dévouement à la République. Nous avons remis notre démission. Nos fêtes ne doivent pas en souffrir. Elles auront lieu. Vous saurez la faire respecter sans ministre et prouver en même temps que notre injure est la vôtre. Vive la République ! Vive Cognac !

C'est vif, et on est d'abord tenté de lire: Voilà le bien du bruit pour un ministre qui ne se déplace pas ! Mais il faut connaître les dessous de l'affaire.

Irritée de voir sa volonté méconnue et méprisée par l'administration qui devait être l'administration républicaine, humiliée d'entendre un secrétaire général, comme M. Gravier, traiter d'incapables et de tripoteurs d'élections ceux qu'elle avait jugés dignes de gérer ses affaires, et à qui, même après l'éloquence dudit M. Gravier, elle conserve toute sa confiance, — il en résulte que les électeurs en-

gagent vivement leur conseil démissionnaire à maintenir sa démission, malgré les plates excuses faites au dernier moment par le préfet du Rhône qui, une fois de plus, voyant qu'elle avait commis un énorme impair, a essayé de se tirer d'affaire avec toute l'eau bénite que MM. Rivaud et Gravier pouvaient avoir à leur disposition.

Cognac est une ville républicaine, comme sa municipalité, mais la circonscription législative est représentée à la Chambre par M. Cunéo-d'Ornano, comme le conseiller général est un autre bonapartiste, M. Martell. C'est dire que les partis sont nettement tranchés dans Cognac, que les luttes politiques y sont vives et que, naturellement, l'administration s'empresse de satisfaire le député et le conseiller général réactionnaires plutôt que la municipalité républicaine.

Or, on assure, à Cognac, que si aucun ministre ne vient assister aux fêtes, c'est à la sollicitation de M. Cunéo-d'Ornano que la municipalité n'a pas invité.

Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis trois semaines, M. Cunéo-d'Ornano annonce chaque matin dans ses journaux que le gouvernement ne sera pas représenté aux fêtes de Cognac parce qu'on lui a fait l'injure de ne pas le convier à ces fêtes, lui, le député de l'arrondissement.

Si cela est exact, le gouvernement a pris parti pour le député ennemi de la République contre la municipalité républicaine, et il n'y a pas lieu de l'en féliciter.

Comme le dit parfaitement notre éminent collaborateur, M. Ranc: « Qu'on y prenne garde, la politique de conciliation ainsi entendue pourrait nous mener loin. »

C'est ce que nous pensons, nous aussi, dans le Rhône, quand nous assistons aux équipées de notre préfet à poigne et de ses sous-ordres.

PAUL BERTINAY.

LA POLITIQUE

La nomination de M. Burdeau est officielle. Notre éminent compatriote a accepté le portefeuille de la marine et sa présence complète et affermit le ministère un instant disloqué par la mise en minorité et la démission de M. Cavaignac.

Assurément, ce n'est pas à ce poste que nous aurions préféré voir appelé le député de la première-circonscription du Rhône. Par ses aptitudes, par ses travaux, par les études auxquelles il s'est depuis longtemps consacré, il aurait rendu plus de services « personnels » à l'instruction publique ou aux finances que dans le département un peu spécial où, pendant quelque temps, il va être obligé de se cantonner.

Il est vrai qu'avec ses facultés premières de puissance de travail et de facilité d'assimilation, M. Burdeau ne sera pas longtemps avant de se mettre aux détails de l'administration maritime comme il s'était déjà si remarquablement rendu familières les plus difficiles questions de notre organisation financière.

Le temps est d'ailleurs passé où on supposait que la présence d'un général à la guerre et d'un amiral à la marine étaient indispensables au bon fonctionnement de

ces deux ministères. M. de Freycinet a depuis longtemps démontré d'une façon tout à fait convaincante que la France lui est unanimement reconnaissante, qu'un civil peut parfaitement être à sa place au ministère de la guerre. M. Burdeau, nous en sommes convaincus, démontrera également qu'il en est de même pour celui de la marine. Là, d'ailleurs, il s'agit surtout, non pas de vouloir imposer des idées professionnelles qui, évidemment, ne peuvent être émises que par des gens du métier, mais de juger les hommes plutôt que ce qu'ils proposent. Autant vaut le réformateur, autant vaut la réforme.

La marine, il y a depuis longtemps une chapelle fermée, celle qui se compose de ce qu'on appelle dans les bureaux « les fils d'archevêques ». Cette coterie, dont la famille Duperré tient la porte entrebâillée pour ses seuls amis, est animée d'un esprit aussi rétrograde en administration qu'en politique. Contre elle, tous les ministres se sont jusqu'à présent brisés quand ils n'ont pas voulu capituler devant elle. M. Burdeau, nous n'en doutons pas, saura mettre le holà dans les bureaux et dans les états-majors.

En si, grâce à lui, nous voyons cesser enfin l'antagonisme qui divise la Guerre et la Marine et qui, — voyez le Dahomey — paralyse leurs actions combinées, M. Burdeau aura, ce jour-là rendu un fier service à la République et à la France.

JEAN-CLAUDE.

DEPECHEES
PAR SERVICE SPECIAL

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 12 juillet. Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée sous la présidence de M. Carnot.

UNE EXPOSITION
M. Jules Roche, ministre du commerce, a fait signer un décret décidant qu'une exposition universelle d'œuvres d'arts et de produits industriels ou agricoles s'ouvrira à Paris le 5 mai 1900 et sera close le 31 octobre suivant.

M. BURDEAU, MINISTRE DE LA MARINE
M. Loubet, président du conseil, a fait connaître à ses collègues l'état des pourparlers qu'il a engagés avec M. Burdeau, en vue de lui offrir la succession de M. Cavaignac. Le conseil a approuvé la nomination de M. Burdeau comme ministre de la marine. Le décret qui porte sa nomination sera signé à l'issue de la séance; il paraîtra demain matin au Journal officiel.

Nouvelles Militaires

Paris, 12 juillet. Le Journal Officiel publie les promotions suivantes :

COLONELS
Infanterie: MM. Duthoit, de la Rochère, Léonard Dekker, Aubron, de Luxer.
Cavalerie: MM. Dalmas, de Laprouse, Gailard, de Saint-Germain.
Artillerie: MM. Sollier, Clerget-Vaucoeur, Bonnet, de Laistre.

MAJESTRANTS-COLONELS
Infanterie: MM. Morin, Manry, Lemanno, Priandeau, Digué, Guillaume, Béranger, Franget, Gasquet, Hamburger.
Cavalerie: MM. Elias, de Montelon, de Mas, Latrue, de Quinmont.
Artillerie: MM. Allmayer, Desloz, Cossins, de Bellevue, Valmy, Colard, Priot.
Génie: MM. Cauvin, Bonic, Brulot.

CHEFS DE BATAILLON
Infanterie: MM. de Christens, Desme, de Chavigny, de Planchoury, Dufour, d'Astafort, de Syvès, Larezac, Gaffort, de Bec, Byek, Walsam-Esterhazy, Flakowski, Dolina, Holender, Virrolleau, Touneret, Charon, Monnot, Le Perrin, d'Estampoul, Florentin, Montel, Durin, Ehret, Bessomoulin, Fournier, Nimous, Estarba, Collot, Margueron, Grasse, Werter, Laguerre, Virgilt, Argout, Donin de Rosière, Hector.
Génie: MM. Allard, Kreitmann, Rihaud, Morau, Magne.

CHEFS D'ESCADRON
Cavalerie: M. M. Cochard, Pontevieux de Sabran, Mantrand, Simon de la Marsière, Cossionier d'Orgat, Picot de Vaunogue, Jacques de Fontenillat, Doublet de Persan, Thérard.
Artillerie: MM. Kling, Thouveny, Mas, Phal, Aymard, Labauche, Pierson, Colomb, Branne, Groff.

Le bruit court, dans la 11^e région, que des officiers supérieurs reconnus incapables de supporter les fatigues à cheval, seront invités à prendre leur retraite, le ministre de la guerre ne voulant pas de non-valeurs dans les régiments, qui doivent toujours être prêts à marcher sans cesse. Elle ajoute que cette décision est unanimement approuvée.

Le conseil supérieur de la guerre a admis en principe le renforcement de la frontière des Vosges par l'installation permanente de nouveaux bataillons de chasseurs. En attendant que des casernements soient construits, les bataillons iront s'habiter aux positions défensives du secteur qui leur est désigné, en participant à des manœuvres de montagne pendant le mois d'août.

Préparent part à ces manœuvres spéciales, le 8^e bataillon de chasseurs autour de Saint-Dié, le 6^e bataillon de chasseurs aux environs de Remiremont et le 11^e bataillon de chasseurs à Bussang.

On s'est montré surpris de la croix de commandeur de la Légion d'honneur accordée à M. le général Brugère.

Le commandant de la division de Reims portait la rosette d'officier depuis le 7 mars 1871. Le seul divisionnaire plus ancien que le général Brugère, et qui ne soit pas commandeur, est M. le général Zeude, commandant la 6^e division d'infanterie, officier de l'Ordre depuis le 28 décembre 1883.

Une faveur a d'autant moins été faite au général Brugère, que presque tous les généraux de division sont commandeurs. Ne sont encore qu'officiers de la Légion d'honneur, les généraux Zurlinden, commandant la 2^e division d'infanterie, Pierron, commandant la 25^e division d'infanterie; Zoegger, inspecteur général de l'artillerie; Leclère, commandant la 26^e division d'infanterie; de Lignières, commandant la 6^e division de cavalerie; Lamiroux, commandant la 24^e division, à Périgueux.

Informations Politiques

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEDAN

Paris, 12 juillet. Le Journal officiel publie aujourd'hui un décret prononçant la dissolution du conseil municipal de Médan (Seine-et-Oise). Les tentatives faites dans une municipalité n'ont obtenu aucun résultat.

TCHÈQUES ET FRANÇAIS

Prague, 12 juillet. Des démonstrations franco-philes ont été projetées pour hier après midi, dans l'île Sophie, où une fête en plein air devait avoir lieu en l'honneur des délégués Jeunes-Tchèques aux dernières fêtes de Nancy. La chapelle des Sokols et une musique d'un régiment d'infanterie avaient promis de se faire entendre à cette occasion. Mais, au dernier moment, la musique a reçu l'ordre de renoncer à toute participation à la fête, et les musiciens sokols celui de s'abstenir de jouer tout hymne national étranger.

En outre, la police a fait enlever de nombreuses devises portant des souhaits à la France, telles que: « Vive la France quand même ! »

De là grand mécontentement parmi les

Tchèques, qui n'en ont pas moins donné suite à leur projet de fête.

LES ÉLECTIONS ANGLAISES

Londres, 12 juillet.

Le Times dit qu'il est possible que les gladstoniens arrivent, en fin de compte, à une majorité de 98 voix sur le scrutin au Parlement. En déduisant de ce chiffre la majorité unioniste de 66 voix qui existait dans le dernier Parlement, on trouve une majorité possible de 32 voix pour M. Gladstone dans la nouvelle Chambre. Mais cette majorité sera insuffisante pour l'adoption de toute grande réforme. Sans le contingent irlandais, M. Gladstone ne pourrait garder le pouvoir un seul jour.

Autour du Parlement

Paris, 12 juillet.

L'Armée coloniale

On a distribué hier à la Chambre le projet présenté par M. Cavaignac sur le recrutement de l'armée coloniale. Ce projet projette d'attribuer aux hommes qui contracteront un engagement volontaire d'une durée de cinq années dans les troupes coloniales et qui seraient âgés de plus de vingt années, une prime de 800 fr.; d'élever pour les rengagements de trois ans la prime au taux de 500 fr., et pour les rengagements de cinq ans, au taux de 1,300 fr. payables, 1,000 fr. après la signature de l'acte et 300 fr. le jour de l'expiration du rengagement.

Les gratifications annuelles des rengagements seraient fixées à 150 fr. pour les rengagements de trois ans, à 200 fr. pour les rengagements de cinq années.

Il en résultera un surcroît de dépenses qui peut être évalué, pour l'exercice de 1892, au chiffre de deux millions.

Les Portes et Fenêtres

La commission sénatoriale des finances a repoussé, sur la demande du ministre, l'article 1^{er} de la loi sur les contributions directes portant, comme on le sait, par suite de l'amendement de M. Cornudet, la suppression à partir du 1^{er} janvier 1894 des contributions des portes et fenêtres.

La commission a supprimé l'article 33 qui proroge le délai accordé aux propriétaires des propriétés bâties pour réclamer contre l'évaluation attribuée à ces immeubles.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 12 juillet.

Les incidents de la séance d'hier et les conséquences du vote émis par la Chambre, font naturellement le principal sujet des conversations dans la salle des Pas-Perdus, où les groupes sont nombreux. L'opinion générale est que le ministère, tel qu'il est, modifié par la nomination de M. Burdeau à la marine, restera aux affaires jusqu'à la rentrée des Chambres.

Cette dernière séance va être presque entièrement prise par des questions: Question de MM. Richard et Lafargue, sur le choléra dans la banlieue; question de M. Galpin sur le droit des maires de se servir de leur qualité de magistrat municipal pour signer des affiches électorales; question de M. de Ville-neuve, sur l'affaire Crémieu-Foa; question de M. Bouge sur le Tonkin, etc.

Cette dernière question est évidemment la plus importante. Mais on a l'espoir que tout se terminera bien.

Quant au projet des quatre contributions, la Chambre adoptera, sans aucun doute, les modifications introduites par le Sénat, car tous nos honorables ont hâte de rentrer dans leur département.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet.

La Chambre vote sans discussion un crédit supplémentaire pour le service des chemins vicinaux et un autre pour le réseau de la Compagnie du Nord.

M. Develle, ministre de l'agriculture, dépose un projet relatif à la création d'une banque destinée à venir en aide à l'agriculture.

L'urgence de la discussion est déclarée.

1^o Du projet approuvant la convention signée le 24 mars 1892 entre l'Etat et la société anonyme du collège de Sainte-Barbe, concernant l'application au dit collège d'une subvention de 150,000 fr. en 1892; 2^o du projet approuvant une semblable convention signée le 25 mars 1892 entre l'Etat et la société anonyme de l'école Monge, concernant une allocation à la dite école d'une subvention de 130,000 fr. en 1892.

M. de Ramel critique vivement le projet; l'Etat n'a pas le droit d'accorder une subvention à des sociétés anonymes; en agissant ainsi, l'Etat se fait concurrence à lui-même et va contre les intérêts de l'Université.

Bien plus, l'Etat n'a pas même pris de garantie pour les sommes ainsi accordées aux établissements libres. Jamais la subvention ne sera remboursée, car le droit de préemption que l'Etat s'est réservé est illusoire.

M. Charles Dupuy, rapporteur, prie la Chambre d'accorder les subventions de Sainte-Barbe et Monge, les subventions qu'elles sollicitent; ces établissements sont venus devant l'Etat et très franchement lui ont exposé leur situation difficile en raison des efforts des établissements cléricaux et de la concurrence des établissements mêmes de l'Etat; ils lui ont demandé de les aider à traverser cette passe difficile. La commission a pensé que le ministre ne pouvait répondre non à une telle demande et méconnaître les services rendus par ces grandes institutions qui ont un nom dans l'histoire. (Très bien ! Très bien ! à gauche.)

M. Armand Després dit que l'École Monge et le collège Sainte-Barbe sont destinés à périr. Le gouvernement veut leur venir en aide; il a raison, Sainte-Barbe est une institution qui a fait des hommes et qui a toujours défendu les idées libérales.

Quant à l'école Monge, c'est autre chose: cette institution a voulu transporter en France les méthodes allemandes; elle n'a pas réussi. L'Etat ferait mieux d'acheter cette école et de la transformer en lycée.

L'orateur demanderait son assentiment à cette proposition.

Vote divers. — La clôture!

M. Grousset estime qu'il vaudrait mieux employer l'argent de ces subventions à créer des bourses pour les enfants du peuple; il faut repousser le projet.

M. Bourgeois déclare que l'opinion qu'il s'agit de faire est bonne au point de vue de nos finances, elle est bonne au point de vue des idées de l'Etat, car si les écoles Monge et Sainte-Barbe disparaissaient, le gouvernement serait obligé de créer de toutes pièces deux lycées nouveaux à Paris.

La convention ne consent qu'une avance remboursable comme celle qui, dans le passé, a été faite à Stanislas. La Chambre l'adopte. (Applaudissements.)

M. d'Huist dit qu'il aurait voté la convention si on ne lui avait pas donné un caractère agressif. (Protestations et rires à gauche.) Il demande pourquoi on ne subventionne pas aussi les écoles congréganistes.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON

13 juillet

32

ROCAMBOLE

PAR

PONSON DU TERRAIL

Fernand voulut passer et entrer dans l'appartement.

Mais la servante demoura sur le seuil de façon à lui barrer le passage, et lui dit :

— Monsieur est sorti.

— Je veux voir ces dames.

— Ces dames sont sorties.

— Je les attendrai, dit Fernand, qui voulut écartier la servante.

Mais la robuste Cauchoise le repoussa et lui dit :

— Monsieur prendrait une peine inutile; ces dames ne rentreront pas.

— Elles... ne... rentreront pas ? articula Fernand d'une voix hébété.

— Elles sont parties pour trois jours.

— Parties ! exclama-t-il hors de lui.

— Oui, monsieur.

— Mais c'est impossible !

— C'est vrai. Elles vont en province chez la tante de madame.

Fernand prodigua deux fois sur lui-même comme un homme ivre; puis il s'enfuit, descendit l'escalier quatre à quatre, prononçant des mots inarticulés, et s'élança au dehors de cette maison où Hermine n'était plus.

Pendant dix minutes, en proie à une fièvre violente qui le surexcitait et lui donnait des forces, Fernand courut dans la direction du boulevard sans trop savoir où il allait, obéissant à une habitude machinale, et n'ayant plus la conscience de ses actions ni de son existence.

Puis, la fièvre qui le sentait devant du délire, ses forces l'abandonnèrent; il s'arrêta tout à coup comme un homme dominé par l'ivresse, chancela et finit par s'affaisser lourdement sur lui-même.

Au moment où Fernand tombait, un coup s'arrêta à peu de distance.

Les rares passants qui sillonnaient la rue Saint-Louis en divers sens, les marchands debout sur le pas de leur porte, un vieil invalide qui passait alors sur le trottoir, tout le monde accourut pour relever le malheureux jeune homme et lui porter des soins.

Mais en même temps la portière du coup s'ouvrit, une femme merveilleusement belle et vêtue avec cette opulente simplicité des femmes riches s'élança sur le pavé et courut à Fernand.

Elle était pâle, agitée. Ses lèvres tremblaient, ses yeux étaient pleins de larmes; elle fendit la foule avec la vivacité et l'autorité impérieuse de ceux à qui, d'ordinaire, rien ne résiste, et elle arriva jusqu'au jeune homme évanoui, autour duquel on s'attroupa.

Elle se pencha sur lui comme aurait pu le faire une mère pour son enfant, mit la main sur son cœur, s'assura qu'il battait encore, et poussa un cri de joie.

La foule s'était respectueusement écartée devant cette femme, dont la beauté semblait s'accroître encore de la douleur que manifestait son visage, et lorsqu'elle eut appelé à plusieurs reprises, par son nom, le jeune homme évanoui, disant :

— Fernand ! Fernand ! mon bien-aimé !... Tout le monde crut à quelque désespoir d'amour causé par elle, et qu'elle se hâta de réparer.

Le jeune homme évanoui, sur un signe et une prière de Baccarat, fut transporté dans la voiture, puis la courtisane y monta à son tour, prit dans ses bras le jeune homme et décoiffa de Fernand, salua la foule d'un regard et d'un sourire, et cria au cocher :

Tout cela s'était accompli avec la fantastique rapidité d'un rêve, et les passants accourus pour relever Fernand, et qui s'étaient écartés devant Baccarat, enthousiasmés de la beauté hardie de la jeune femme, battirent des mains lorsque le coupé partit comme une flèche dans la direction de cet hôtel mystérieux où elle emportait sa proie.

— C'est pour le moins une comtesse, murmura une voix dans la foule.

— Bah ! répondit une autre, toutes les comtesses n'ont pas un hôtel aujourd'hui; c'est la femme d'un pair de France ou une danseuse de l'Opéra.

Lorsque Fernand Rocher ouvrit les yeux, il eut fait un étrange rêve, et promena autour de lui un regard stupéfait.

Il était au lit, déshabillé, couché, dans cette chambre à tentures gris-vert lamées de bandes de velours violet, où nous avons vu Baccarat recevoir le baronnet sir Williams.

Le soir venait; ce n'était plus le jour, ce n'était pas la nuit encore. Le peu de lumière qui venait du dehors à travers les croisées donnait sur le jardin luitait avec les clartés du foyer éparées sur le somptueux ameublement de la chambre à coucher, et envoyant un rictus rougeâtre aux dorures des candélabres, du lustre et des bras de cheminée, qui tempéraient par leurs tons fauves la sévérité de couleur des sièges et des tentures.

Ni le modeste logement de l'employé au ministère, ni le salon bourgeois de son chef de bureau, ni même les salles de réception du ministre, où Fernand allait quelquefois, ne pouvaient être comparés, comme luxe délicat et comme parfum de bon goût, à la chambre à coucher dans laquelle il se

trouvait en reprenant enfin l'usage de ses sens.

Pendant un moment, il fut comme ébloui, referma les yeux et crut rêver de plus belle. Mais, en les ouvrant, il aperçut à deux pas de lui, penché sur lui, dans l'attitude inquiète d'une mère inquiète sur un berceau, une forme humaine, une femme, dont il ne put d'abord saisir les traits, car elle le tournait le dos à la lumière.

Un mouvement qu'il fit, cette femme s'approcha et prit sa main, qu'elle pressa doucement.

— Vous avez la fièvre, dit-elle d'une voix douce et charmante qui remua toutes les fibres du cœur de Fernand.

— Où suis-je ? murmura-t-il, au comble de l'étonnement, sans deviner ce qui s'était passé, et ne se souvenant point encore du malheur qui l'avait frappé quelques heures auparavant.

— Vous êtes chez une amie, répondit Baccarat avec émotion.

Et elle s'approcha de la cheminée et alluma deux bougies, dont les clartés l'enveloppèrent tout à coup et arrachèrent à Fernand surprise et presque d'admiration à Fernand.

Fernand avait aperçu jadis auparavant, à la fenêtre de Cerise, mais il l'avait si peu vue, il l'avait regardée si peu attentivement qu'il ne la reconnut pas, et ne vit en elle qu'une femme dont la beauté merveilleuse semblait réaliser les plus idéales créations des sculpteurs et des peintres.

Tandis que, par ordre d'un médecin appelé pour lui prodiguer ses soins, on avait laissé Fernand dormir et revenir peu à peu et naturellement à lui-même, semblable au général qui dresse en quelques minutes un plan de bataille, Baccarat s'était en un tour de main et en un clin d'œil, rendue plus séduisante et plus belle que jamais.

Un peignoir de velours bleu foncé descendait à demi sa taille de couleur verte et ses formes voluptueuses, ses cheveux roulés en

torsades éparillaient leurs boucles dorées sur ses épaules demi-nues; la douleur et la joie réunies avaient imprimé à tout son visage une animation enchanteresse, et l'amour la rendait si belle, à cette heure, que la beauté d'Hermine et celle de Cerise, celle de Jeanne elle-même, la pâle jeune fille à l'aristocratique profil, eussent pâli auprès d'elle.

Fernand se demanda s'il n'avait pas un ange devant lui, et s'il ne s'éveillait pas dans un monde meilleur. Baccarat revint vers lui, se pencha dans cette nonchalance pleine de volupté qui est le grand art des vierges folles, dans une vaste ganache roulée au chevet du lit, et reprit dans ses belles mains blanches veinées de bleu la main de Fernand, sur qui elle attachait un regard fiévreux et rempli de magnétiques effluves.

— Le médecin vous ordonne du repos, dit-elle, un repos absolu... Il ne faut pas parler, il ne faut pas vous lever, il faut être raisonnable et bien sage...

Et la voix de Baccarat était si caressante et si douce, que Fernand en tressaillait presque au fond de l'âme.

— Car enfin, continua-t-elle, vous avez été bien malade, monsieur; vous êtes tombé évanoui dans la rue, et si je n'avais été là...

— Vous étiez là ? murmura le jeune homme avec un étonnement croissant.

— Mon Dieu ! répondit Baccarat rougissant un peu, je passais... par hasard... j'ai fait arrêter ma voiture... et comme je vous ai reconnu...

— Vous m'avez reconnu ? fit-il en la regardant attentivement et semblant se demander où déjà il l'avait vue.

— Oui, répondit Baccarat. Vous ne me reconnaissez donc pas, vous ?

— Il me semble... je crois... murmura Fernand, vivement impressionné par la beauté merveilleuse de la courtisane.

Je suis la sœur de Cerise, dit-elle tout bas et en baissant les yeux.

Le ministre de l'Instruction publique. — Parce que les écoles libres laïques professent la liberté de toutes les croyances religieuses...

Les articles 1, 2 et 3 sont adoptés. L'article 4, allouant une subvention à l'école Monge, est mis aux voix et adopté par 347 voix contre 142, sur 489 votants.

Les articles 5, 6 et 7 sont adoptés. L'ensemble du projet est adopté par 318 voix contre 140, sur 458 votants. La Chambre adopte, après urgence déclarée, un projet modifiant l'article 31 de la loi relative à l'aliénation des hôpitaux militaires du Gros-Caillou et de Saint-Martin.

La Situation au Tonkin

M. le président fait connaître à la Chambre qu'il a reçu de M. Bouge une demande d'interpellation au gouvernement sur la situation générale de la France au Tonkin...

M. Loubet, président du conseil, demande à la Chambre de discuter immédiatement. (Très bien ! Très bien !)

DISCOURS DE M. BOUGE

M. Bouge dit que la situation actuelle au Tonkin justifie la demande d'interpellation ; les dépêches se succèdent et apportent chaque jour de nouvelles nouvelles, où nous laissons de nombreuses victimes.

La dernière porte qu'un convoi régulier, à destination de Lang-Son, est tombé dans une embuscade chinoise, le 9 juillet, et que le commandant Bonnard, de l'infanterie de marine, et le capitaine Charpentier, de l'artillerie de marine, ont été tués avec dix hommes ; qu'il y a eu 17 blessés, et que les morts et les blessés ont été ramenés à Bac Lé, avec le convoi.

C'est sur ce même point qu'un gnet-apens s'est déjà produit, dont a été victime M. Colonne-Dugrenoy et à plusieurs reprises. Va-t-on dire que Bac-Lé n'est pas dans le Delta ? La vérité, c'est qu'on ne prend aucune précaution, qu'il n'y a rien de changé au Tonkin.

Le pays tout entier est au prix de la conquête du Tonkin coûte trop cher. Il n'y a eu de changé qu'un gouverneur nouveau qui y a organisé la conspiration du silence ; les journaux indépendants ne peuvent plus trouver d'imprimeurs, et cependant ceux mêmes qui se publient là-bas constatent que la pacification dont on a parlé n'est qu'un leurre et que les bandes de pirates continuent à tenir la campagne.

Le gouvernement devrait faire connaître le chiffre des morts et des blessés depuis l'arrivée de M. de Lanessan au Tonkin ; on verrait qu'il est encore plus élevé que celui de la période antérieure.

Les impôts ne rentrent pas facilement, comme on le disait, pour alléger les charges de la métropole. M. de Lanessan ne trouve rien de mieux que d'exempter les gouverneurs de certains impôts. La situation au Tonkin comporte des mesures énergiques et urgentes.

Que compte faire le gouvernement ? Veut-il envoyer là-bas des renforts ? A-t-il des crédits pour la faire ? La Chambre a besoin de savoir à quel s'en tenir.

M. de Lanessan est malade. Sans s'arrêter aux bruits qui ont couru sur sa maladie, le gouvernement pense-t-il qu'un gouverneur malade suffise au Tonkin ?

Il conviendrait de savoir aussi ce que le gouvernement ferait si les événements amenaient au Tonkin une attaque contre nos nationaux.

L'expédition du Tonkin qu'on acclame dans des banquets est une faute et un crime parce que les soldats envoyés là-bas manqueraient, au cas d'un danger sur le continent, à la défense nationale. Si on veut rester au Tonkin, il faut y être les maîtres.

REPONSE DE M. JAMAIS

M. Jamais, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, répond que le fait douloureux rapporté par M. Bouge. Le télégramme du 10 juillet était de nature à provoquer une émotion bien légitime ; des renseignements complémentaires ont été demandés par câble au gouverneur, qui a télégraphié que 44 soldats indigènes et français avaient été arrêtés par une bande de pirates dans un passage difficile, et qu'il attendait un rapport militaire sur la triste issue de l'attaque.

Il ne s'agissait pas d'une troupe nombreuse, d'une colonne expéditionnaire de 300 à 400 hommes, comme on aurait pu le croire, mais d'un convoi de ravitaillement imprudemment engagé.

Da mois de décembre au mois de février dernier, on a combattu les pirates sur les points où l'action militaire avait été jugée utile, c'est ce qui explique peut-être l'attaque sur un point indiqué par la dépêche. Les forces actuellement au Tonkin sont jugées suffisantes par le gouverneur général et l'autorité militaire.

Au point de vue des dépenses civiles, le gouvernement a l'assurance qu'elles ne seront pas dépassées.

Au point de vue militaire, les opérations reconnues nécessaires ont amené des dépassements des crédits prévus, mais le gouvernement a donné son approbation aux mesures prises par le gouverneur général et a suspendu la partie de la relève qui devait partir.

M. le baron Reille appelle l'attention du gouvernement sur la nécessité de ne pas envoyer de jeunes soldats au Tonkin, et, par conséquent, d'organiser rapidement l'armée coloniale.

M. Jamais, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, reconnaît cette nécessité et dit qu'il sera des premiers à hâter cette organisation. (Très bien !)

M. Horace de Choiseul est de l'avis du sous-secrétaire d'Etat, mais est-ce l'avis du sous-secrétaire d'Etat ou du gouvernement ? M. Loubet, président du conseil. — C'est l'avis du gouvernement tout entier, il l'a déjà fait connaître au Sénat. (Très bien !)

M. J. J. sous-secrétaire d'Etat, déclare qu'il ne pré-voit jamais la main à une politique d'extension nouvelle, et s'occupera bien d'organiser les territoires conquis, il entend poursuivre cette politique d'organisation en vue d'améliorer le mieux possible le domaine colonial de la France. (Applaudissements.)

M. de Montfort demande quand on verra un gouvernement qui indiquera nettement au Parlement la situation exacte au Tonkin et l'étendue des sacrifices qu'il s'impose.

M. Jamais répond qu'il a toujours dit toute la vérité.

M. de Montfort soutient que le gouvernement veut voir croire que le Tonkin est pacifié, alors qu'il n'a jamais été aussi agité. Nous sommes en ce moment dans la période de guerre, et il faut attendre à la tête du pays un homme très énergique. (Très bien ! très bien !)

M. Bouge soutient que d'ici quelques mois on présentera aux contribuables une vieille note à payer ; on dit que le pays est pacifié,

qu'on publie donc le nombre de morts et on verra si le Tonkin est pacifié, le pays n'est pas pour la politique coloniale. L'orateur tient à dégager sa responsabilité. (Très bien ! Très bien ! à gauche.)

La clôture de la discussion est prononcée.

LES ORDRES DU JOUR

Le président dit qu'il a reçu deux ordres du jour. Le premier présenté par MM. Lockroy, baron Reille et Reinach est ainsi conçu :

La Chambre confiante que le gouvernement hâtera la constitution de l'armée coloniale passe à l'ordre du jour.

Le second, de M. Bouge, ainsi conçu : La Chambre, regrettant de ne pouvoir connaître exactement la situation générale du Tonkin, passe à l'ordre du jour.

M. Loubet dit que le gouvernement n'accepte que l'ordre du jour Lockroy, baron Reille et Reinach.

Cet ordre du jour est adopté.

Le duel de Lamase-Crémieu-Foa Le président dit que le marquis de Villeneuve demande à interpellier le ministre de la guerre sur le maintien de la discipline dans l'armée. La Chambre décide la discussion immédiate.

M. de Villeneuve rappelle qu'à la suite d'articles parus dans un journal, sous le titre : « Les juifs dans l'armée », un officier, M. Crémieu-Foa, adressa un cartel au directeur de ce journal.

Plusieurs d'entre eux furent tués. Comment se fait-il que les chefs militaires aient donné leur autorisation pour ces duels ? Il y a quelques années, des officiers insultés par un journal se sont vu refuser l'autorisation de se battre. Pourquoi cette différence de traitement ? Il n'y a qu'un règlement, il doit être le même pour tous.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, s'étonne que M. de Villeneuve ait voulu ramener l'attention sur des faits au sujet desquels la Chambre a clairement exprimé qu'elle ne voulait pas s'associer, parce que ces polémiques pouvaient créer des divisions dans le pays.

La cause est entendue et le ministre refuse d'y rentrer de nouveau. Le ministre a envoyé le capitaine Crémieu-Foa en Tunisie, parce qu'il a jugé cette mesure nécessaire. Quant à la discipline de l'armée, elle n'a jamais été plus solidement assurée qu'aujourd'hui. L'armée mérite toute la confiance du pays.

M. de Villeneuve estime que le ministre n'a pas répondu à ses questions. L'envoi du capitaine Crémieu-Foa en Tunisie ne peut être considéré comme une punition. Le ministre a la responsabilité de l'armée, il doit prendre des mesures pour lui rappeler qu'il n'y a qu'une discipline pour tous.

L'orateur propose l'ordre du jour suivant : « La Chambre invite le gouvernement à veiller au maintien de la discipline dans l'armée. »

Divers membres. — L'ordre du jour pur et simple. Le ministre de la guerre. — Le gouvernement demande l'ordre du jour pur et simple.

Cet ordre du jour est adopté.

L'Exposition de Chicago La Chambre adopte par 401 voix contre 36 le crédit pour la participation de la France à l'Exposition de Chicago.

Les Canaux dérivés du Rhône M. Granet demande au ministre de l'Agriculture quelle suite le gouvernement entend donner au projet des canaux dérivés du Rhône. Est-il disposé à saisir le Parlement de la question à la rentrée ? (Très bien ! Très bien !)

M. Develle, ministre de l'Agriculture, dit que le gouvernement a depuis longtemps préparé ce projet et qu'il a décidé de faire la Chambre juge de la question.

Le projet sera déposé dès la rentrée d'octobre sur le bureau du Sénat. (Très bien ! Très bien !)

L'incident est clos.

Les Devoirs des Maires M. Galpin questionne le gouvernement sur les droits et devoirs des maires pendant les élections.

On lui le droit de signer les manifestes électoraux et les affiches pour recommander les candidats en faisant suivre leur nom de leur qualité de maire ?

Peuvent-ils faire des réunions électorales dans le local de la mairie ? M. Loubet, ministre de l'Intérieur, président du conseil, dit que le maire est élu par le conseil municipal et use d'un droit en faisant suivre son nom de sa qualité de maire. Il n'en résulte pas qu'un maire ait le droit de signer de son nom et de sa qualité un manifeste outrageant ou diffamant le gouvernement.

L'AMNISTIE M. Couturier rappelle que la France va fêter le centenaire de la proclamation de la République. L'occasion est propre pour faire un acte de clémence.

L'orateur dépose une proposition tendant à amnistier tous les condamnés pour faits politiques, pour faits de grève, de parole ou de réunion.

L'urgence est demandée. Le président du conseil déclare ne pas s'opposer à l'urgence, mais il prévient la Chambre qu'il combattra la proposition au fond.

L'urgence est déclarée et la discussion immédiate est ordonnée.

Le président du conseil répète que le gouvernement repousse la proposition.

Par 253 voix contre 98, sur 351 votants, la proposition n'est pas adoptée. Séance demain.

La séance est levée à 7 heures 25.

LE SENAT

LA SEANCE

Paris, 12 juillet.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Merlin, à 1 h. 10.

dette flottante et l'installation d'un poste central téléphonique à Lyon.

Le Sénat commence la discussion d'un projet relatif aux contributions directes.

M. Bisseuil expose très longuement un amendement tendant à la prérogative de l'impôt.

M. Girault, du Cher, critique la prétendue réforme sur la propriété bâtie. L'orateur et avec lui M. Buffet proteste contre la façon dont le projet a été introduit à l'ordre du jour.

M. Girault continue demandant que l'impôt des portes et fenêtres soit remplacé par un impôt sur les rentes sur l'Etat.

Après la réponse de M. Boutin, commissaire du gouvernement, la discussion générale est close.

M. Rouvier combat vivement l'amendement de M. Girault qui aurait des effets désastreux.

L'amendement est repoussé. Après une assez longue discussion, le Sénat repousse la proposition de la commission sur l'article premier et adopte l'article premier tel qu'il a été voté par la Chambre.

Plusieurs amendements sont repoussés, et les articles 2 à 5 sont adoptés.

Le Sénat s'ajourne à demain matin, neuf heures.

La séance est levée à sept heures.

A L'ÉLYSÉE

Paris, 12 juillet. Le président de la République et Mme Carnot ont offert ce soir leur grand dîner militaire annuel, donné à l'occasion du 14 juillet. La table comprenait 95 couverts ; Mme Carnot avait à sa droite M. de Freycinet, ministre de la guerre, et à sa gauche le général Favier, grand chancelier de la Légion d'honneur. Le président de la République avait à sa droite le général Saussier et à sa gauche le général Davoust d'Auerstaedt.

Une réception brillante a suivi le dîner.

DÉCORATIONS DANS LA MARINE

Paris, 12 juillet. Voici les principales promotions et nominations dans la Légion d'honneur accordées par le ministre de la marine :

Grand officier : le vice-amiral de Marques-sac.

Commandeurs : le capitaine de vaisseau Poulillon, le contre-amiral Sallandrouze de Lamornaix, le général de brigade Bourdoux, MM. Manon, ingénieur hydrographe en chef de la marine ; Gestin, inspecteur en chef de première classe de la marine.

Suivent un grand nombre de croix d'officiers et de chevaliers et trois croix accordées à des civils : MM. Cholot, administrateur de la Compagnie des forges et des ateliers de la Seyne ; Borelli, directeur de la Compagnie nationale de navigation à Marseille, et Héralut, maître haleur au Havre.

Dépêches Diverses

L'ÉPIDÉMIE CHOLÉRIQUE

Paris, 12 juillet. L'épidémie de diarrhée cholérique continue à sévir dans la banlieue de Paris, où l'on signale de nouveaux cas, notamment à Charenton et à Noisy-le-Sec.

Avant-hier, dimanche, à minuit, on comptait dans les hôpitaux de Paris 51 cholériques. Les décès sont proportionnellement nombreux. Depuis le 8 mars, il y a eu dans les hôpitaux, 151 cas cholériques.

A Saint-Ouen, entre les nombreux cas de choléra nosse, une véritable épidémie de choléra sévit parmi les enfants. Les écoles sont presque désertes.

On signale plusieurs cas dans les neuvième et dixième arrondissements.

Dans différentes localités, on a remarqué que les enfants atteints buvaient aux bornes-fontaines au sortir des classes.

MORT DE M. HERBINGER

Mme Pierre Herbingier, veuve d'un chef de bataillon, mère du colonel Herbingier, sur lequel le rapport du général Borelli des bordes rejeta la responsabilité de la défaite de Lang-Son, est morte hier à Paris, à l'âge de soixante-dix-huit ans, dans l'appartement de l'avenue Lamotte-Piquet, où elle avait recueilli le dernier soufle de son fils.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Le Drame de la rue du Rocher

Paris, 12 juillet. Les portes sont ouvertes à onze heures et demie ; la salle est pleine ; un public spécial, parmi lequel on remarque une foule d'élégants, a envahi tous les bancs des témoins ; au nombre des assistants, on remarque M. Mounet-Sully, de la Comédie-Française.

Dans le fond de la salle réservé au public debout, peu de monde.

Madame Reymond Avant l'entrée de la cour, Mme Reymond est introduite ; elle se rend au banc des accusés entre deux gardes municipaux. Elle est très impressionnée, son joli visage pâle est empreint d'une profonde tristesse ; elle éclate en sanglots.

Elançée, d'un type créole très marqué, les yeux pleins de douceur reflétant une immense douleur, l'accusée se présente vêtue de noir avec simplicité et bon goût.

Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation. Au cours de cette lecture, Mme Reymond, en proie à une sincère douleur, se cache le visage inondé de larmes.

Cette lecture terminée, le président, M. Feuillol procède à l'interrogatoire sommaire de l'accusée.

Mme Reymond déclare être née à Port-au-Prince et être âgée de vingt-cinq ans.

D. Tout à l'heure l'accusation vous dira que vous avez très bien, très habilement prémédité le moyen de vous trouver seule avec votre amie. Vous avez éloigné votre mari, répétant en présence de Mme Lassimonne, le propos tenu au sujet de M. Lassimonne. Vous étiez dans l'appartement pendant et vous n'aviez plus besoin de répéter votre mensonge, si vous l'aviez fait uniquement pour pouvoir entrer ; mais si votre mari était resté et vous avait vu tirer de votre poche votre revolver, il se serait précipité vers vous et vous l'aurait arraché des mains et le crime n'eût pas pu s'accomplir. — R. Je n'avais pas ma tête.

D. MM. les jurés apprécieront. Vous voilà donc seule en face de Mme Lassimonne. Qu'arrive-t-il alors ?

L'accusée (en phrases entrecoupées, haletantes). — Yvonne relève les draps pour s'habiller, je lui ai fait les plus vifs reproches : « Comment, lui ai-je dit, c'est toi qui agis ainsi, vis-à-vis de moi qui ai été si généreuse. Tu n'as pas honte de prendre mon mari ? » Alors elle m'a regardé, son regard était cynique, et aussitôt sur un ton goujard : « Mon mari, c'est à toi, ton mari ? » A ce moment j'ai dû tirer.

D. A bout portant et avec un acharnement incroyable. Vous avez tiré cinq fois et les coups ont dû être tirés à cinq ou six centimètres. Vous revoler vite, vous lui avez labouré le sein et les bras à coups de poignard. A ce moment, le sang ruisselait de tous côtés. — R. Elle s'était jetée sur moi après les coups de revolver.

D. Cela se peut, car, quand elle essayait de parer les coups, une balle lui a traversé la main, lui brisant un doigt. Mais, quel sangroid de votre part !

L'accusée. — Je suis partie comme une folle.

Le président. — En croisant votre mari, vous lui avez dépendant dit bien tranquillement : « Monte vite ! » Puis vous allez chez votre père, chez Mme Lassimonne.

L'accusée. — Saïe-je que j'ai fait ! J'étais folle ! Je vous dis que je n'ai jamais eu l'intention de la tuer. Je le jure !

M. de Bornier. — L'accusée avait-elle l'habitude de manier le revolver de son mari ? — R. Jamais je ne m'en étais servi ! mais je tirais souvent à la carabine.

L'interrogatoire est terminé et l'audience est suspendue.

Audition des témoins

A la reprise, le docteur Vibert, médecin-légiste, rend compte des constatations auxquelles il a procédé sur le cadavre de Mme Lassimonne, sans cependant avoir pratiqué l'autopsie. On sait que la victime eut l'estomac perforé, ainsi qu'une main, par deux des cinq balles tirées. Sa poitrine portait aussi la trace de quatre coups de poignard.

Is étaient sans gravité, dit M. Vibert, mais un d'eux avait cependant 5 centimètres environ de profondeur.

M. Decori. — Si on avait tout de suite pu procéder à l'extraction de la balle de l'estomac, n'eût-on pas pu sauver Mme Lassimonne ? — R. Peut-être, en effet, eût-on pu la sauver, mais je ne puis rien dire de plus, n'ayant pas fait l'autopsie.

M. Decori. — La blessure était-elle grave ? — R. Elle n'était pas fatalement mortelle.

Voici maintenant M. Paul Reymond

Grand, mince, avec une fine moustache, correctement vêtu de noir, il paraît très maître de lui, pendant que Mme Reymond, à sa vue, les larmes aux yeux, se laisse aller à la renverse dans les bras du docteur Floquet qui la soutient.

Vers 2 heures, dit-il, le 21 mai, j'entendis un coup de sonnette. Je n'y fis pas d'abord grande attention, pensant que c'était quelque bonne qui se trompait. Mais la persistance de la sonnerie me décida à aller voir. Je demandai ce que c'était, et je ne compris pas du tout ce qu'on me répondait à travers la porte fermée. Je l'ouvris, je vis une dame entrer en me tendant un papier. Je fus stupéfait en reconnaissant Mme Reymond. J'étais bien loin de supposer que ce pouvait être elle.

Ma femme entra dans l'appartement. Elle paraît, et je comprends pas. La porte de la chambre où était couchée Mme Lassimonne était ouverte. Je me dirigeai vers elle, ma femme me suivit, et nous nous trouvâmes ainsi tous les trois dans la chambre, Mme Lassimonne eut un mouvement de surprise. On se regardait sans parler.

« Qu'est-ce qu'il y a ? Qu'est-ce qu'il y a ? dit enfin Mme Lassimonne. »

Ma femme répondit : « M. Lassimonne va arriver. » Elle parlait d'une façon peu intelligible, elle était énermée, les mots ne lui venaient pas, elle nous regardait avec des yeux hagards.

Je finis par comprendre cependant. Mme Lassimonne dit : « Il faut aller voir. » Je m'habillai et descendis, je demandai à la concierge comment il se faisait qu'elle eût laissé monter cette dame, puis j'ajoutai : « Quelqu'un va venir, ne la laissez pas monter, et je remonterai. »

La porte était fermée ; je frappe, on ne me répond pas. J'ai cru seulement entendre comme un appel.

On m'a fait dire à l'instruction que j'avais eu comme la vision de ce qui se passait, c'est une erreur. Mais je compris certainement qu'il se passait quelque chose de grave.

Je ne voulais pas faire de scandale. J'allai demander à la concierge si elle avait une seconde clef, elle m'a répondu non. C'est alors qu'on remonta précipitamment, je reconstruis ma femme dans l'escalier très sombre. Elle me dit simplement : « Monte vite. »

Je cours, Mme Lassimonne était inondée de sang. Je priai aussitôt la principale locataire d'aller chercher un médecin.

Le président. — Vous aviez déjeuné avec Mme Lassimonne ? — R. Oui.

D. Elle s'était couchée. — R. Elle était souffrante.

D. Vous correspondiez avec elle sous le nom de M. et Mme Palmes ou de M. et Mme Léonard. Mme Reymond sortait-elle armée ? — R. Oui, de son revolver.

D. Lui avez-vous vu le votre entre les mains ? — R. Je ne le prenais jamais, je ne sais pas, je ne le lui ai jamais vu.

M. Félix Decori. — Ne lui avait-on pas donné un surnom à cause de cette habitude de sortir armée ?

Le témoin. — Comment !... Ah ! oui bien, on l'appelait la petite sauvage.

Le ministère public et la défense reconvoquent l'un et l'autre à l'audition du troisième témoin, Mme Lourtie, concierge, la parole est donnée à l'avocat général, M. Cruppi.

ACQUITTEMENT

Le ministère public prononce un réquisitoire très modéré, abandonnant la préméditation, admettant les circonstances atténuantes et demandant même à la cour d'abaisser la peine de deux degrés.

D. Tout à l'heure l'accusation vous dira que vous avez très bien, très habilement prémédité le moyen de vous trouver seule avec votre amie. Vous avez éloigné votre mari, répétant en présence de Mme Lassimonne, le propos tenu au sujet de M. Lassimonne. Vous étiez dans l'appartement pendant et vous n'aviez plus besoin de répéter votre mensonge, si vous l'aviez fait uniquement pour pouvoir entrer ; mais si votre mari était resté et vous avait vu tirer de votre poche votre revolver, il se serait précipité vers vous et vous l'aurait arraché des mains et le crime n'eût pas pu s'accomplir. — R. Je n'avais pas ma tête.

D. MM. les jurés apprécieront. Vous voilà donc seule en face de Mme Lassimonne. Qu'arrive-t-il alors ?

L'accusée (en phrases entrecoupées, haletantes). — Yvonne relève les draps pour s'habiller, je lui ai fait les plus vifs reproches : « Comment, lui ai-je dit, c'est toi qui agis ainsi, vis-à-vis de moi qui ai été si généreuse. Tu n'as pas honte de prendre mon mari ? » Alors elle m'a regardé, son regard était cynique, et aussitôt sur un ton goujard : « Mon mari, c'est à toi, ton mari ? » A ce moment j'ai dû tirer.

D. A bout portant et avec un acharnement incroyable. Vous avez tiré cinq fois et les coups ont dû être tirés à cinq ou six centimètres. Vous revoler vite, vous lui avez labouré le sein et les bras à coups de poignard. A ce moment, le sang ruisselait de tous côtés. — R. Elle s'était jetée sur moi après les coups de revolver.

D. Cela se peut, car, quand elle essayait de parer les coups, une balle lui a traversé la main, lui brisant un doigt. Mais, quel sangroid de votre part !

L'accusée. — Je suis partie comme une folle.

Le président. — En croisant votre mari, vous lui avez dépendant dit bien tranquillement : « Monte vite ! » Puis vous allez chez votre père, chez Mme Lassimonne.

L'accusée. — Saïe-je que j'ai fait ! J'étais folle ! Je vous dis que je n'ai jamais eu l'intention de la tuer. Je le jure !

M. de Bornier. — L'accusée avait-elle l'habitude de manier le revolver de son mari ? — R. Jamais je ne m'en étais servi ! mais je tirais souvent à la carabine.

L'interrogatoire est terminé et l'audience est suspendue.

Catastrophe de St-Gervais

Quatre-vingts victimes

Une dépêche de Bonneville annonce qu'une terrible catastrophe vient de se produire à Saint-Gervais-les-Bains, petite station thermale voisine de Chamoussy, et située sur la route de Genève au Mont-Blanc.

La station thermale de Saint-Gervais est fréquentée chaque année par de nombreuses familles lyonnaises, et beaucoup de nos compatriotes s'y trouvent en ce moment, aussi la nouvelle de cette catastrophe s'est bien vite répandue dans notre ville, et y produit une grande inquiétude.

Un de nos rédacteurs est parti aussitôt pour Saint-Gervais, et nous publierons au fur et à mesure les dépêches qu'il nous adressera.

(DE NOTRE ENVOI SPÉCIAL)

Genève, 12 juillet. L'établissement de Saint-Gervais, situé sur l'Arve, dans une gorge encaissée et composé de cinq bâtiments resserrés entre le torrent et une paroi rocheuse, aurait été détruit par une trombe d'eau qui s'est formée dans les conditions suivantes : le bas du glacier de Bionassay, qui descend du dôme Gouter, s'est détaché et est tombé dans le torrent de Bionassay emportant le petit village de Bionassay nom. Il se forma là un barrage derrière lequel les eaux s'accumulèrent.

Quand l'obstacle céda, les eaux se précipitèrent en trombe pour aller se déverser dans le torrent du Grand-Naut qui passe à Saint-Gervais.

Vers 2 heures 1/4 on entendit un bruit épouvantable, puis une bourrasque d'air déplacé par la masse des eaux souffla avec violence.

Un instant après, une trombe d'eau mêlée de fragments de rochers et de débris de toutes sortes, d'une hauteur de 6 mètres s'abattit sur l'établissement de bains.

Des cinq bâtiments trois furent renversés de fond en comble. Un autre est à moitié détruit.

Au repas du soir étaient présents environ 80 baigneurs, plus 25 domestiques. On dit que presque tout ce monde a été enseveli sous les décombres, à part 25 ou 30 personnes qui auraient pu se sauver.

Parmi les victimes, on signale déjà M. Coudour, curé à Saint-Vincent, de Lyon.

Genève, 12 juillet.

Tous les baigneurs ne résident pas à la station même de Saint-Gervais. Un certain nombre d'entre eux habitent les villages voisins, notamment celui de Saint-Gervais.

Il ne faut pas confondre l'établissement thermal de Saint-Gervais, qui est situé dans la vallée, avec le village de Saint-Gervais

Il était deux heures et tout le monde dormait dans l'hôtel.

Tout à coup je fus réveillé par un bruit semblable à celui que pourrait produire le passage d'un cyclone; la maison sembla se secouer par un tremblement de terre. Je saisis à la hâte quelques vêtements et je me précipitai à la fenêtre; il faisait nuit noire dans la profonde gorge de Montjoie au fond de laquelle étaient situés les bâtiments de l'établissement thermal.

Au premier abord il me fut impossible de me rendre compte de ce qui arrivait; un énorme torrent bouillonnant, charriant des quartiers de rocs se précipitait dans la gorge. Je sentis que le bâtiment s'effondrait et je n'eus que le temps de passer par la fenêtre et de gagner le toit.

Là j'aperçus une dame enveloppée d'un drap que j'aidai, au prix de mille efforts, à atteindre le toit de la chapelle et la paroi des rochers environnants; nous étions sauvés.

Je pus alors me rendre compte de l'étendue de la catastrophe.

Tous savez que le Grand-Nant coule au ras des bâtiments des bains; de l'autre côté, ces bâtiments sont adossés au flanc de la gorge. Le torrent avait miné le sol sous les fondations; puis les eaux et les débris étaient montés jusqu'à la hauteur du premier étage.

Alors trois des bâtiments s'effondrèrent, disparaissant à moitié dans le chaos des graviers et des débris charriés par la masse d'eau. La trombe d'eau elle-même avait passé, allant se déverser dans l'Arve.

Les travaux de sauvetage ont été organisés aussi rapidement que possible, mais ils sont très difficiles parce que les bâtiments détruits sont en partie ensevelis dans la boue, au fond de la gorge. Pour arriver à l'établissement, on a dû la boue jusqu'à la hauteur de la poitrine.

DERNIERE HEURE Saint-Gervais, 13 juillet.

Un commandant d'infanterie de marine, récemment revenu du Tonkin, serait parmi les victimes de la catastrophe.

Les gendarmes sont échelonnés sur les rives de l'Arve; ils essaient de repêcher les cadavres qui sont entraînés par le courant.

Annemasse, 12 juillet.

L'Arve charrie depuis ce matin des débris de toutes sortes, chaises, meubles, vêtements, jusqu'à des ornements d'église. Une grande quantité de curieux se sont transportés sur les deux rives pour recueillir les débris. Plusieurs affirment avoir vu passer des cadavres, mais il est certain qu'aucun n'a été déposé sur les rives.

L'Arve et très rapide et très grosse et sa couleur boueuse pendant tout l'été, à cause de la fonte de la neige, est aujourd'hui presque noire à cause des pluies.

Au point terminus sur le territoire français, six gendarmes sont faction et sont armés de longues perches terminées par des crampons pour arrêter les épaves.

Les mêmes précautions viennent d'être prises à Genève.

On travaille actuellement à établir un barrage. De nombreux curieux sont échelonnés sur les ponts et les rives.

Selon les dernières dépêches des Cluses et selon les dires des voyageurs revenus ce soir à Genève, le nombre de morts dépasse 200, dont plus de 100 pour le seul établissement de Saint-Gervais.

Beaucoup de Genevois étaient pensionnaires de l'établissement des bains. Les familles sont dans la désolation. Il est impossible de communiquer télégraphiquement; seul, le fil avec Salanches ne suffit pas aux communications officielles.

Paris, 12 juillet.

Mme Vizzintini, femme du directeur du théâtre des Folies-Dramatiques, est au nombre des personnes sauvées.

SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON. — Fête nationale.

Programme : mercredi 13 juillet, le matin, salves d'artillerie.

De 2 à 5 heures du soir, distribution aux indigents, de pain, viande et vin.

A 9 heures, retraite par la fanfare.

Joué à 11 heures du matin, revue du bataillon de gymnastique.

A 9 heures, départ pour le tir à la cible, au bénéfice de la Société du sou des Ecoles laïques.

De nombreux prix seront décernés aux meilleurs tireurs.

A midi, banquet à l'hôtel Chevrier.

A six heures du soir, concert public sur la place Vaugelas, par la fanfare.

Le soir, bal de nuit, brillant feu d'artifice, bal de nuit.

Le maire prie les habitants de pavoiser et d'illuminer.

Montluon. — Vol. — Le nommé D..., habitant notre ville, recherché par la gendarmerie pour vol, a disparu de son domicile.

Bressolles. — La foudre. — Durant l'orage de dimanche soir qui s'est déchaîné sur notre région, la foudre est tombée sur un bâtiment servant d'écurie et fenil et appartenant à M. Gadel, propriétaire.

Un cheval a été tué, un poney de mur a été réduit en poussière, le feu s'est également mis au fourrage, et ce n'est que grâce à de rapides secours que l'on a pu prévenir de plus graves dégâts.

ISERE. — Cercle démocratique. — Comme les années précédentes, le Cercle démocratique célébrera la Fête nationale du 14 juillet avec le plus d'éclat possible.

Un grand banquet aura lieu à midi précis dans la vaste salle du Cercle, sous la présidence d'honneur de M. Etienne, député, ancien sous-secrétaire d'Etat.

MM. H. Courcier, Edouard Rey, Emile Durand Savoyat, sénateurs de l'Isère; F. L. Lombard, député de la 2e circonscription de Vienne; Jules Ronjat, président général près la cour de cassation, président du conseil général de l'Isère, prendront la parole à ce banquet, où sont invitées toutes les notabilités politiques de la région.

Un grand discours politique sera prononcé par M. Etienne.

La Symphonie, sous la direction de M. J. Buisson, se fera entendre pendant le banquet.

gouvernement militaire de Lyon, est nommé chef de bataillon désigné à être employé à Lyon.

M. de Boysson, colonel, directeur-adjoint de l'artillerie à Lyon, est nommé directeur de l'artillerie à Lyon.

M. le lieutenant-colonel Cohadon, directeur de l'école d'artillerie du 14e corps, est classé au 2e d'artillerie.

M. Bros, médecin-major au 6e d'artillerie, est nommé à l'hôpital Villemanzy, à Lyon.

L'administration fait connaître que pour la ligne de chemin de fer d'intérêt local de Villefranche à Tarare, les propositions concernant la construction et l'exploitation de cette ligne seront reçues jusqu'au 20 juillet 1892, à la préfecture du Rhône.

Les projets de détails pourront être consultés chez M. Tavernier, ingénieur des ponts et chaussées, rue d'Enghien, 28.

Les conseillers d'arrondissement : Par application de la loi du 23 juin 1892, et en vue de faire cesser la simultanéité des élections au conseil général et au conseil d'arrondissement, le mandat des conseillers d'arrondissement qui seront élus les 31 juillet et 7 août prochain, sera réduit à trois ans.

Mlle Fillit, élève sortante, est nommée adjointe stagiaire à Amplepuis.

Mlle Bajard, d'Amplepuis, est nommée à Ste-Colombe.

Courses de Charbonnières. Les engagements sont nombreux et les coursiers des meilleures écuries se sont fait inscrire pour les courses de dimanche prochain; tout promet donc, si le temps veut bien se mettre de la partie, une réunion des plus charmantes sur le ravissant hippodrome de Sainte-Luce.

Le comité a organisé cette année des courses amicales destinées à avoir un très grand succès: toutes les voitures auront la forme de chars romains, d'un modèle fort élégant. Tout fait prévoir un succès qui dépassera de beaucoup celui des années précédentes. Rien ne manquera: pari mutuel, buffet, etc., etc.

Ont été élus: M. Beaujeu, adjoint de Crémieu, président; MM. Juvanon, maire de La Balme, et Giroud, maire de Soleymieu, assesseurs; M. Peyraud, maire de Tignieu-Jamezieu, secrétaire.

M. le président a exposé à l'assemblée que le but de la réunion était de choisir un candidat républicain au conseil général, puis il a été procédé au scrutin, qui a donné les résultats suivants: Nombre de votants, 27; bulletins, 27; bulletins blancs, 3.

M. Bovier-Lapierre, maire de Crémieu, a obtenu 24 voix.

En conséquence, M. Bovier-Lapierre est proclamé candidat républicain du canton de Crémieu, au conseil général de l'Isère.

Ce résultat a été vivement acclamé par les membres présents, qui tous se sont engagés à soutenir énergiquement la candidature de M. Bovier-Lapierre.

Le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau: Beaujeu, Juvanon, Giroud, Peyraud.

M. Bovier-Lapierre, présent, déclare accepter la candidature; il affirme sa foi républicaine et déclare que, si, au point de vue essentiellement politique, il sera un énergique défenseur de la Constitution, au point de vue plus particulier des intérêts départementaux et cantonaux, il sera le champion énergique et dévoué de tout ce qui pourra contribuer au développement matériel et moral du département de l'Isère et du canton de Crémieu.

Valence. — A la poste. — Il serait question, paraît-il, d'édifier dans notre ville un hôtel des postes. Tout cela est bien beau, mais en attendant l'on ferait bien mieux de créer un second guichet pour la télégraphie, ainsi (c'est peut-être la centième fois) aujourd'hui nous avons encore attendu vingt minutes pour envoyer une dépêche. Ce n'est pas la faute des employés, mais dans un même guichet il y a la télégraphie, le téléphone et, ce qui retarde le plus, la caisse d'épargne.

Pour peu que l'on fasse ou retire des fonds et que l'on dépose quelques réclamations, la personne qui veut envoyer une dépêche pose vingt et vingt-cinq minutes; La création d'un second guichet est urgente.

Neurologie. — Nous apprenons la mort de M. Trumelet, colonel d'infanterie en retraite, officier de la Légion d'honneur, mort presque subitement; il comptait beaucoup d'amis à Valence. Ses obsèques auront lieu demain 14 juillet, à cinq heures du soir. Le convoi partira de la villa des Lierres, rue du Pont-du-Gât, 12.

Prestation de serment. — Aujourd'hui, M. Eugène Bayle a prêté serment devant le tribunal civil de Valence, comme avant son remplacement de M. Long, démissionnaire en sa faveur.

LYON NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 12 juillet, à heures soir.

Hauteur du baromètre: 757. — Température + 24°. — Direction du vent: Ouest. — Maximum de température dans les 24 heures: + 27°. — Minimum de température dans les 24 heures: + 17°.

Situation générale. — Les faibles pressions océaniques se sont avancées sur nos côtes ouest, et un centre important se trouve au Nord-Est de l'Europe. En France, les vents sont variables, mais dominent de l'Est; le temps reste chaud et orageux.

Dernière heure. — Une dépression se forme à l'entrée de la Manche, et la baisse atteint 10 millimètres à Valentin, 8 à Nancy. Les hauteurs sont de 752 à Brest, 758 à Biarritz.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps chaud, averses orageuses.

Ainsi que nous l'annonçons dans nos dépêches, M. Burdeau, député de la première circonscription de Lyon, a été nommé ministre de la marine.

Cette nomination, faite par le président de la République, est la meilleure réponse à la campagne de calomnie dont notre honorable représentant a été l'objet ces derniers temps.

Notre collaborateur Jean-Claude, comme les lecteurs de l'Echo de Lyon peuvent le lire dans son article: « La Politique », apprécié, du reste, cette nomination.

Le Journal officiel publie les nominations suivantes intéressant la région: M. Valmy, chef d'escadron d'artillerie à l'état-major du 19e corps, est nommé lieutenant-colonel et directeur de l'école d'artillerie du 14e corps.

M. Vial, garde d'artillerie des forts de la rive droite de la Saône, est nommé garde principal de 2e classe, à la direction de Nice.

M. Jourdan, garde d'artillerie des forts de la rive gauche du Rhône, est promu garde d'artillerie de 2e classe.

M. Kreitmann, capitaine du génie à Lyon, est nommé chef de bataillon et maintenu à son poste.

M. Moreau, capitaine d'état-major près le

gouvernement militaire de Lyon, est nommé chef de bataillon désigné à être employé à Lyon.

M. de Boysson, colonel, directeur-adjoint de l'artillerie à Lyon, est nommé directeur de l'artillerie à Lyon.

M. le lieutenant-colonel Cohadon, directeur de l'école d'artillerie du 14e corps, est classé au 2e d'artillerie.

M. Bros, médecin-major au 6e d'artillerie, est nommé à l'hôpital Villemanzy, à Lyon.

L'administration fait connaître que pour la ligne de chemin de fer d'intérêt local de Villefranche à Tarare, les propositions concernant la construction et l'exploitation de cette ligne seront reçues jusqu'au 20 juillet 1892, à la préfecture du Rhône.

Les projets de détails pourront être consultés chez M. Tavernier, ingénieur des ponts et chaussées, rue d'Enghien, 28.

Les conseillers d'arrondissement : Par application de la loi du 23 juin 1892, et en vue de faire cesser la simultanéité des élections au conseil général et au conseil d'arrondissement, le mandat des conseillers d'arrondissement qui seront élus les 31 juillet et 7 août prochain, sera réduit à trois ans.

Mlle Fillit, élève sortante, est nommée adjointe stagiaire à Amplepuis.

Mlle Bajard, d'Amplepuis, est nommée à Ste-Colombe.

Courses de Charbonnières. Les engagements sont nombreux et les coursiers des meilleures écuries se sont fait inscrire pour les courses de dimanche prochain; tout promet donc, si le temps veut bien se mettre de la partie, une réunion des plus charmantes sur le ravissant hippodrome de Sainte-Luce.

Le comité a organisé cette année des courses amicales destinées à avoir un très grand succès: toutes les voitures auront la forme de chars romains, d'un modèle fort élégant. Tout fait prévoir un succès qui dépassera de beaucoup celui des années précédentes. Rien ne manquera: pari mutuel, buffet, etc., etc.

Ont été élus: M. Beaujeu, adjoint de Crémieu, président; MM. Juvanon, maire de La Balme, et Giroud, maire de Soleymieu, assesseurs; M. Peyraud, maire de Tignieu-Jamezieu, secrétaire.

M. le président a exposé à l'assemblée que le but de la réunion était de choisir un candidat républicain au conseil général, puis il a été procédé au scrutin, qui a donné les résultats suivants: Nombre de votants, 27; bulletins, 27; bulletins blancs, 3.

M. Bovier-Lapierre, maire de Crémieu, a obtenu 24 voix.

En conséquence, M. Bovier-Lapierre est proclamé candidat républicain du canton de Crémieu, au conseil général de l'Isère.

Ce résultat a été vivement acclamé par les membres présents, qui tous se sont engagés à soutenir énergiquement la candidature de M. Bovier-Lapierre.

Le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau: Beaujeu, Juvanon, Giroud, Peyraud.

M. Bovier-Lapierre, présent, déclare accepter la candidature; il affirme sa foi républicaine et déclare que, si, au point de vue essentiellement politique, il sera un énergique défenseur de la Constitution, au point de vue plus particulier des intérêts départementaux et cantonaux, il sera le champion énergique et dévoué de tout ce qui pourra contribuer au développement matériel et moral du département de l'Isère et du canton de Crémieu.

Valence. — A la poste. — Il serait question, paraît-il, d'édifier dans notre ville un hôtel des postes. Tout cela est bien beau, mais en attendant l'on ferait bien mieux de créer un second guichet pour la télégraphie, ainsi (c'est peut-être la centième fois) aujourd'hui nous avons encore attendu vingt minutes pour envoyer une dépêche. Ce n'est pas la faute des employés, mais dans un même guichet il y a la télégraphie, le téléphone et, ce qui retarde le plus, la caisse d'épargne.

Pour peu que l'on fasse ou retire des fonds et que l'on dépose quelques réclamations, la personne qui veut envoyer une dépêche pose vingt et vingt-cinq minutes; La création d'un second guichet est urgente.

Neurologie. — Nous apprenons la mort de M. Trumelet, colonel d'infanterie en retraite, officier de la Légion d'honneur, mort presque subitement; il comptait beaucoup d'amis à Valence. Ses obsèques auront lieu demain 14 juillet, à cinq heures du soir. Le convoi partira de la villa des Lierres, rue du Pont-du-Gât, 12.

Prestation de serment. — Aujourd'hui, M. Eugène Bayle a prêté serment devant le tribunal civil de Valence, comme avant son remplacement de M. Long, démissionnaire en sa faveur.

AFFAIRE MYSTÉRIEUSE

Samedi dernier, une enfant, Mlle X..., âgée de 6 ans, fut transportée à la Charité où elle expirait hier matin.

Dans le quartier on s'émut de cette mort si rapide, et les bruits les plus contradictoires coururent à ce propos; à un tel point que M. Schlessinger, commissaire de police du quartier Pierre-Scize, dut faire une enquête.

Après avoir entendu le témoignage de plusieurs voisins, le magistrat arrêta M. G..., 66 ans, gendarme en retraite, sous l'inculpation de viol sur la personne de l'enfant.

A la suite de ces faits, le parquet a été saisi de l'affaire pour lui donner telle suite qui semblera nécessaire, lorsque M. Couffagne aura déposé son rapport, en suite de l'autopsie qu'il doit faire aujourd'hui.

Le cas est très grave, ainsi qu'on le voit; en attendant les résultats de l'enquête, G... a été écroué, malgré ses dénégations.

A PROPOS DU CONCOURS DE MARCHE

Nous recevons la lettre suivante, avec prière de l'insérer: Lyon, le 12 juillet 1892.

Monsieur Jambon, directeur général de l'Avant-Garde de Villefranche.

Ce n'est que ce soir que j'ai eu le loisir de lire la nomenclature des innombrables griefs que vous croyez pouvoir relever à l'encontre de nos cinq coureurs.

Je l'ai parcourue avec le plus grand intérêt. Ce n'est peut-être ici le lieu de vous dire l'espèce de sensation qu'elle m'a fait éprouver et dont je vous remercie.

Je viens de lire également la seconde lettre que vous avez adressée au Lyon Républicain et dans laquelle vous annoncez à l'univers attentif que vous livrerez à la publicité les attestations que vous avez provoquées.

Comme je suis de mon côté en possession de documents particulièrement autorisés, vous trouverez bon que je m'en serve pour contrôler de très près les vôtres, et si après examen il m'apparaissait que ces derniers ne soient pas véridiques, je ne vous cache pas que je suis résolu à saisir les tribunaux qui sont faits pour tout le monde, de nos justes revendications.

Il ne sera pas dit que sous prétexte d'un concours de marche on puisse se livrer directement ou indirectement comme on le fait, à une campagne de véritables diffamations, dont le but n'est que trop manifeste. Enfin, s'il est vrai que la portée des accusations dépende surtout de la valeur des accusateurs, je suis certain d'avance que vous me prêterez votre concours dans une œuvre que vous tenez déjà pour légitime, en m'aidant notamment à faire la lumière sur un certain concours de Saint-Pourcin (Allie).

Recevez, monsieur, mes salutations empreintes.

L. DE LÉTRIS, président de la Société des Touristes lyonnais.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mercredi 13 juillet, 195e jour de l'année. Dernier quartier le 17; Nouv. lune le 23. Soleil: lever, 4 h. 12; coucher, 7 h. 58.

Une mère dénuquée. — Un grand rassemblement s'était formé hier soir, rue Saint-Nizier, à trois heures, autour d'une marchande ambulante qui frappait brutalement ses trois enfants et qui jeta à terre, au risque de l'assommer, celui qu'elle tenait dans ses bras.

Les personnes témoins de cet acte de sauvagerie lui enlevèrent ses enfants, malgré ses protestations, et prévinrent les gardiens de la paix qui emmenèrent la femme au poste de police du quartier de la Bourse.

Accident. — M. Alexandre Bianchi, âgé de 60 ans, journalier, domicilié rue Montgolfier, 61, a été victime d'un accident, hier matin, à 8 heures, sur la place Morand.

Un chargement de caisses vides, déposé sur une voiture à bras, est tombé sur M. Bianchi, qui a été grièvement contusionné. On a dû l'accompagner à son domicile.

Une folle. — Mme M. A..., rue des Trois-Pierres, dont les facultés sont très affaiblies depuis un mois, menaçait hier d'étrangler sa

fillette. Comme celle-ci se débattait, elle essaya de la jeter par la croisée.

Deux gardiens de la paix ont emmené Mme A... au poste.

Incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré hier soir, à 11 heures, chez Mme Magnin, blanchisseuse, rue Voltaire, 61. La flamme d'une lampe à essence avait communiqué le feu à du linge qui se trouvait à l'étage dans l'appartement.

Les dégâts sont évalués à 100 fr.

Un noyé. — Le jeune homme qui s'est noyé hier soir dans une lône, près du fort de la Vitirolerie, est un sieur Charles Sardino, ferblantier, sans domicile.

Vol au poivrier. — La nuit dernière, M. Raffin, tourneur, que la chaleur incommode sans doute, commença l'imprudance de s'endormir sur le trottoir de la rue Garibaldi.

Quand il se réveilla, il s'aperçut qu'on l'avait dépoillé de sa montre en argent.

Complicité. — On a écroué, hier, au Palais de Justice, M. D..., 73 ans, épicière, grande rue de la Guillotière, pour complicité de vol.

Cette femme achetait le pain que certains individus volent aux garçons boulangers et le revendait ensuite.

Chute. — Dans l'après-midi d'hier, un bicycliste nommé Jean Borard, âgé de 24 ans, est tombé de sa machine au moment où il passait en face de l'établissement de Saint-Jean-de-Dieu, route de Vienne.

Des passants l'ont relevé et transporté dans un café. Là, un médecin l'a visité et il a constaté qu'il portait au genou gauche et au visage d'assez fortes contusions.

Le blessé a été pansé puis ramené en voiture chez lui, 30, rue Guilloud, à Monplaisir.

Rixe sanglante. — Deux forcenés, les nommés P. F..., repris de justice, sans domicile connu, et B. A..., imprimeur, rue Pierre-Corneille, ont brutalement frappé hier soir, à 8 heures, en face du n° 165 de la rue Molière, M. Célestin Longet, 36 ans, terrassier, domicilié rue Clos-Suiphon, 3.

Les agresseurs le laissèrent pour mort sur la chaussée; fort heureusement, M. Pichon, camionneur, qui avait entendu les cris de la victime, s'empressa de prévenir le poste voisin.

Longet a été transporté d'urgence à l'hôpital, où il est en traitement; quant aux auteurs de l'agression, l'un d'eux, P. F..., a réussi à prendre la fuite.

Vaux-en-Velin. — Banquet. — Jeudi dernier, un banquet offert en témoignage d'affection et de reconnaissance à M. Ragot, inspecteur primaire, qui prend sa retraite après de longues années de bons et loyaux services, réunissait dans la salle du Châlet du parc les instituteurs et les institutrices de la circonscription rurale de Lyon.

Ce banquet était présidé par M. Ragot, ayant à sa droite M. Philibert et à sa gauche M. Ageron. Etaient aussi présents, MM. Roux, Chevreaux et Gevrey, M. Mallet, malade, n'avait pu assister.

Au champagne, des toasts ont été portés par MM. Chevreaux et Gaschon. M. Merry, de Givors, a récité une poésie de sa composition.

Vaugneray. — Les membres du bureau du comité républicain du canton de Vaugneray invitent les délégués de chacune des communes du canton à se réunir dimanche, 17 courant, pour former le congrès qui doit choisir les candidats aux élections prochaines, pour le Conseil général et le Conseil d'arrondissement.

La réunion aura lieu à 8 heures précises, hôtel Perret, à Vaugneray.

Le bureau prie MM. les délégués de chaque commune de déposer entre ses mains, un quart d'heure avant la réunion, les procès-verbaux concernant leur nomination.

Compagnie générale de navigation du Rhône. — Bateau Gladiateurs. (Service d'été). — Départ de Lyon pour Avignon tous les mardis, jeudis et samedis à 6 heures du matin.

Départ de Lyon pour Valence tous les lundis à 9 heures du matin.

Promenade tous les dimanches, entre Lyon et Serrières, desservant tous les ports intermédiaires. Aller et retour dans la même journée.

Départ de Lyon à 7 heures du matin; départ de Serrières à 11 heures 1/2 du soir.

Renseignements, bureaux, et port d'embarquement quai Perrache, entre le pont du Chemin de fer et celui du Midi.

Théâtre des Célestins. — Samedi, 16 courant, représentation extraordinaire, tournée Achar, deux grands succès: La Famille Pont-Biquet et Feu Toupinell.

Le bureau de location sera ouvert vendredi 15, de 10 h. du matin à 7 h. du soir.

Théâtre-Bellecour (Concert de la Salle Indienne). — Ce soir, continuation des représentations des Mober-Lehmann, de l'Eldorado de Paris, qui en sont à leurs derniers.

Le spectacle est terminé par la Revue locale d'été, poché en un acte.

Théâtre de Charbonnières. — Ce soir, mercredi, à huit heures, Lischen et Fritschen, opérette d'Offenbach, et Grand Concert par l'orchestre et les artistes de la troupe.

Tous les jours, de quatre à huit heures, concert dans le Parc.

Concert de l'Horloge. — Continuation des représentations de M. Marius Richard et de Mme Daris. Dernières de John Shuers, Ce soir, Les Doublets de mr ceinture, opérette en un acte.

Fourvière et Ouest Lyonnais. — Le jeudi, 14 juillet, à l'occasion de la Fête nationale, la Compagnie F. O. L. a l'honneur de prévenir le public qu'elle mettra à la disposition des voyageurs un train spécial dont le départ aura lieu de la gare de Saint-Julien à dix heures cinquante-cinq du soir, pour arriver à Vaugneray à onze heures quarante et à Montant à minuit quinze minutes.

Ce train desservira toutes les gares intermédiaires.

Voulez-vous des médicaments frais et bon marché? N'hésitez pas à acheter-les à la Grande Pharmacie de l'Éléphant, 6, rue St-Côme, 33, rue Lanterne. Essayez et jugez.

Voir à la 4e page: Suite à la Dépêche de Moscou.

Les fleurs. — Si vous voulez conserver les fleurs pendant quinze jours aussi belles et aussi fraîches que lorsqu'elles viennent de se cueillir, demandez aux Petits Docks du Commerce, 12, rue Confort, Lyon, le Régénérateur des Plantes. Prix 1 fr. 25.

LA FÊTE NATIONALE

Voici le programme de la Fête nationale pour la journée d'aujourd'hui mercredi: A huit heures du soir, la fête sera annoncée par des salves d'artillerie. A neuf heures, une grande retraite aux flambeaux, exécutée par la musique municipale, les musiques et tambours de la garnison de Lyon, partira de la place des Terreaux et suivra l'itinéraire suivant: place des Terreaux, rue de l'Hôtel-de-Ville, place Le Viste, rue de la Barre, pont de la Guillotière, cours Gambetta, place du Pont, cours de la Liberté jusqu'au cours Lafayette, cours Lafayette jusqu'à l'avenue de Saxe, avenue de Saxe, cours Morand, place Morand, pont Morand, rue Puits-Gaillot, place de la Comédie, rue Lafont, place des Terreaux.

Des retraites seront également faites à la même heure dans chaque quartier.

Afin d'éviter les accidents qui pourraient résulter de l'engorgement de la foule, le maire de Lyon a pris un arrêté interdisant la

Feuilleton de L'ECHO DE LYON 13 Juillet 1892 103

Le Bossu OU LE PETIT PARISIEN

LE TÉMOIGNAGE DU MORT

« Que je purge les accusations portées contre moi, et je dirai adieu pour toujours à l'ami de ma jeunesse, qui m'a repoussé quand j'étais malheureux. Vous me croyez : c'est bien, cela me suffit. — Philippe, murmura le régent, dont la voix trahissait une sérieuse émotion, justifiez-vous seulement, et sur ma parole, vous verrez si je vous aime! — Alors, fit Gonzague, je suis accusé? — Comme le duc d'Orléans gardait le silence, il reprit avec cette dignité calme qu'il savait si bien feindre à l'occasion : — Que monseigneur m'interroge, je lui répondrai. Le régent se recueillit un instant et dit : — Vous avez assisté à ce drame sanglant qui eut lieu dans les fossés de Caylus? — Oui, monseigneur, repartit Gonzague; j'ai défendu votre ami et le mien au risque de ma vie. C'était mon devoir. — C'était votre devoir. Et vous reculez son dernier soupir? — Avec ses dernières paroles, oui, monseigneur. — Ce qu'il vous demanda, je désire le savoir. — Mon intention n'était pas de le cacher à Votre Altesse Royale. Notre malheureux ami me dit, je répète textuellement ses paroles : « Sois l'époux de ma femme, afin d'être le père de ma fille. » La voix de Gonzague ne trembla pas tandis qu'il proférait ce mensonge impie. Le régent était absorbé dans ses réflexions. Sur son visage intelligent et pensif, la fatigue restait, mais les traces de l'ivresse s'étaient évaporées. — Vous avez bien fait de remplir le vœu du mourant, dit-il; c'était votre devoir. Mais pourquoi taire cette circonstance pendant vingt années? — J'aime ma femme, répondit le prince; je l'ai déjà dit à monseigneur. — Et en quoi cet amour pouvait-il vous fermer la bouche? — Gonzague baissa les yeux et parvint à rougir. — Il eût fallu accuser le père de ma femme, murmura-t-il. — Ah! fit le régent, l'assassin fut M. le marquis de Caylus? — Gonzague courba la tête et poussa un profond soupir. Philippe d'Orléans fixait sur lui son regard avide et perçant. — Si l'assassin fut M. le marquis de Caylus, reprit-il, que reprochez-vous à Lagardère? — Ce qu'on reproche chez nous, en Italie, au bravo dont le stylet s'est vendu pour commettre un meurtre. — M. de Caylus avait acheté l'épée de ce Lagardère? — Oui, monseigneur. Mais ce rôle subalterne ne dura qu'un jour. Lagardère l'échangea contre cet autre rôle actif qu'il joua de son chef et obstinément depuis dix-huit années. Lagardère enleva pour son propre compte la fille d'Auroure et les papiers, preuves de sa naissance. — Qu'avez-vous donc prétendu hier devant le tribunal de famille? interrompit le régent. — Monseigneur, répliqua Gonzague mettant à dessein de l'amertume dans son sourire, je remercie Dieu qui a permis cet interrogatoire. Je me croyais au-dessus de ces questions, et c'était mon malheur. On ne peut terrasser que l'ennemi qui se montre; on ne peut réduire à néant que l'accusation qui se produit. L'ennemi se montre, l'accusation se produit; tant mieux! Vous m'avez forcé déjà d'allumer le flambeau de la vérité dans ces ténèbres que ma piété conjugale se refusait à éclaircir; vous allez me forcer maintenant à vous débrouiller le beau côté de ma vie, le côté noble, chrétien, modestement dévoué. J'ai rendu le bien pour le mal, monseigneur, patiemment, résolument, et cela pendant près de vingt ans. J'ai vaqué nuit et jour à un travail silencieux pour lequel j'ai risqué bien souvent mon existence; j'ai prodigué ma fortune immense; j'ai fait taire la voix entraînante de mon ambition; j'ai donné ce qui me

restait de force et de jeunesse, j'ai donné une part de mon sang... Le régent fit un geste d'impatience. Gonzague reprit : — Vous trouvez que je me vante, n'est-ce pas? Écoutez donc mon histoire, monseigneur, vous qui fûtes mon ami, mon frère, comme vous fûtes l'ami et le frère de Nevers, écoutez-moi attentivement, impartialement. Je vous choisis pour arbitre, non pas entre madame la princesse et moi, Dieu m'en garde! contre elle je ne veux point gagner de procès, non point entrer moi et cet aventurier de Lagardère; je m'estime trop haut pour me mettre avec lui dans la balance, mais, entre nous deux, monseigneur, entre les deux survivants des trois Philippe, entre vous, duc d'Orléans, régent de France, ayant en main le pouvoir royal pour venger le père, pour protéger l'enfant et moi, Philippe de Gonzague, simple gentilhomme, n'ayant pour cette double et sainte mission que mon cœur et mon épée! je vous prends pour arbitre et, quand j'aurai achevé, je vous demanderai, Philippe d'Orléans, si c'est à vous ou à Philippe de Gonzague que Philippe de Nevers applaudit et sourit là-haut aux pieds de Dieu! II Plaidoyer La botte était hardie, le coup bien asséné; il porta. Le régent de France baissa les yeux sous le regard sévère de Gonzague. Celui-ci, rompu aux luites de la parole, avait préparé d'avance son effet. Le récit qu'il allait faire n'était point une improvisation.

— Oseriez-vous dire, murmura le régent, que j'ai manqué aux devoirs de l'ami? — Non, monseigneur, repartit Gonzague; forcé que je suis de me défendre, je vais mettre seulement ma conduite en regard de la vôtre. Nous sommes seuls, Votre Altesse Royale n'aura point à rougir. — Philippe d'Orléans était remis de son trouble. — Nous nous connaissons dès longtemps, prince, dit-il; vous allez très loin, prenez garde. — Vous vengeriez-vous, demanda Gonzague, qui le regarda en face, de l'affection que j'ai prouvée à votre frère après sa mort? — Si l'on vous a fait tort, répliqua le régent, vous aurez justice; parlez. — Gonzague avait espéré plus de colère. Le calme du duc d'Orléans lui fit perdre un mouvement oratoire sur lequel il avait beaucoup compté. — A moi, reprit-il pourtant, au Philippe d'Orléans qui m'aimait hier et que je chérissais, j'aurais conté mon histoire en d'autres termes; au point où nous en sommes, Votre Altesse Royale et moi, c'est un résumé succinct et clair qu'il faut. La première chose que je dois vous dire, c'est que ce Lagardère est non seulement un spadassin de la plus dangereuse espèce, une manière de héros parmi ces pareils, mais encore un homme intelligent et rusé, capable de poursuivre une pensée d'ambition pendant des années, et ne reculant devant aucun effort pour arriver à son but. Je ne puis croire qu'il ait eu des'abord l'idée d'épouser l'héritière de Nevers.

Pour cela, quand il passa la frontière, il lui fallait encore attendre quinze ou seize ans; c'est trop. Son premier plan fut sans aucun doute de se faire payer quelque énorme rançon; il savait que Nevers et Caylus étaient riches. Moi qui j'ai poursuivi sans relâche depuis la nuit du crime, je sais chacune de ses actions; il avait fondé tout simplement sur la possession de l'enfant l'espoir d'une grande fortune. Ce sont mes efforts mêmes qui l'ont porté à changer de batteries. « Il dut comprendre bien vite, à la manière dont je menais la chasse contre lui, que toute transaction déloyale était impossible. Je passai la frontière peu de temps après lui, et je l'atteignis aux environs de la petite ville de Vénasque, en Navarre. « Malgré la supériorité de notre nombre, il parvint à s'échapper, et prenant un nom d'emprunt, il s'enfonça dans l'intérieur de l'Espagne. « Je ne vous dirai point en détail les rencontres que nous eûmes ensemble. Sa force, son courage, son adresse tiennent véritablement du prodige. Outre la blessure qu'il me fit dans les fossés de Caylus, tandis que je défendais notre malheureux ami... » Ici, Gonzague ôta son gant et montra la marque de l'épée de Lagardère. — Outre cette blessure, continua-t-il, je porte en plus d'un endroit la trace de sa main. Il n'y a point de maître en fait d'armes qui puisse lui tenir tête. J'avais à ma solde une véritable armée, car mon dessein était de le prendre vivant, afin de constater par lui l'identité de ma jeune et chère pupille. (A suivre.)

CAISSE MUTUELLE CHEMINS DE FER DE L'EST DE LYON

CAISSE MUTUELLE ASSURANCES & RECONSTITUTION DE CAPITAUX. Siège social : 32, rue Centrale, LYON. Avances sur Titres, Ouverture de Crédit à ses sociétaires.

CHEMINS DE FER DE L'EST DE LYON LIGNE DE LYON A SAINT-GENIX. Dimanche 17 Juillet 1892 TRAINS SUPPLÉMENTAIRES.

SOLUTION JACQUEMAIRE. GROISSANCE DES ENFANTS, GROSSESSE, ANÉMIE, PTISIE. MALADIES DES OS, SURMENAGE, etc.

CAFÉ-RESTAURANT DU PALMIER. 6, Rue Childebert, 6. DÉJEUNERS & DINERS à 2 FR. 50.

CONSTIPATION ANÉMIE. Migraine, Dyspepsie. Affaiblissement, etc. GUÉRISON RAPIDE & CERTAINE.

GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTE. des ÉCOULEMENTS de toute nature, récents ou anciens.

SOCIÉTÉ DES COURSES DE CHARBONNIÈRES (7^{me} ANNÉE) COURSES D'ANES. Dimanche, 17 Juillet 1892, à 2 heures 1/2. HIPPODROME DE SAINTE-LUCE. PROGRAMME.

PERDU. Le dimanche 3 juillet, dans le trajet de Lyon à Collonges, une montre argent de dame.

OUVERTURE Le 13 Juillet, à 10 heures du matin. SUITE A LA DÉPÊCHE DE MOSCOU. Cabinet de la Météoscopie, dite grande Sybille.

PAPIERS PEINTS. Immenses assortiments nouveaux. E. MEYSONNIER, 77, avenue de Saxe (Brotteaux).

DUPLATRE. Cours Suchet, 66. Spécialité de bière de conserve en bouteilles.

BOURSE DE LYON Du 12 Juillet 1892. FONDS D'ÉTAT, OBLIGATIONS.

BOURSE DE PARIS Du 12 Juillet 1892. DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE, TELEGRAPHIQUE PRIVÉE.

COURS DES VALEURS EN BANQUE Du 12 Juillet 1892. ACTIONS, OBLIGATIONS, COURS COMMERCIAUX DU MARCHÉ DE PARIS.

APRÈS BOURSE Du 12 Juillet. CONDITION DES SOIES DE LYON Du 12 Juillet 1892.

MARCHÉ DE LA VILLETTE du 12 Juillet 1892. ETAT-CIVIL DE LYON. INSCRIPTIONS.

V. VERMOREL Constructeur à Villefranche. PRESOIRS PERFECTIONNÉS. FOUOIRS A Vendange.